

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00467

Numéro SIREN : 520 176 397

Nom ou dénomination : 3S DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 1756

Désignation de l'entreprise SARL 3S DEVELOPPEMENTNéant ☐Adresse de l'entreprise 72 Route de Grenoble06670 COLOMARSNuméro SIRET * 5 2 0 1 7 6 3 9 7 0 0 0 2 1Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		1		
						Net		
						1		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	36 852	012	36 852	36 852	
	Autres *		014	1 846	016	1 283	563	595
	Immobilisations corporelles *	028	336 864	030	158 333	178 531	139 191	
	Immobilisations financières * (1)	040	10 755	042		10 755	10 500	
	Total I (5)	044	386 316	048	159 616	226 701	187 138	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	48 000	052		48 000	85 720
		Marchandises *	060	177 692	062		177 692	196 740
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	30 797	070	634	30 162	63 159
		Autres * (3)	072	42 790	074		42 790	29 221
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	140 542	086		140 542	102 352		
Charges constatées d'avance *	092	118	094		118			
Total II	096	439 937	098	634	439 303	477 192		
Total général (I+II)	110	826 254	112	160 250	666 004	664 329		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			50 500		50 500	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			5 050		5 050	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134			325 118		319 989	
	Résultat de l'exercice	136			4 985		5 129	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			385 653		380 668	
Provisions pour risques et charges				Total II		154		
Emprunts et dettes assimilées				156		86 446		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		42 474		
Fournisseurs et comptes rattachés *				166		95 705		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)				169		16 725		
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		280 351		
Total général (I + II + III)				180		666 004		
				182		26 990		
				184		95 090		
				188		41 229		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 21

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL 3S DEVELOPPEMENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

RÉSULTAT D'EXPLOITATION										RÉSULTAT FISCAL									
PRODUITS D'EXPLOITATION										CHARGES D'EXPLOITATION									
Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209		164 975		210				1 163 129		795 215			
Production vendue				{ biens services *		215				214									
						217				218				3 615					
Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				(37 720)		33 720			
Production immobilisée *										224									
Subventions d'exploitation reçues										226				6 000		7 626			
Autres produits										230				15 703		147			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)						232				1 150 727		836 708			
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234				697 409		522 380			
Variation de stock (marchandises) *										236				19 048		(67 017)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238				3 305		3 363			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240									
Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier 35 053 - immobilier)						242				283 177		231 579			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		2 382		244				5 720		7 305			
Rémunérations du personnel *										250				100 930		69 473			
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252				19 137		33 358			
Dotations aux amortissements *										254				27 592		28 868			
Dotations aux provisions										256									
Autres charges				{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259				262				493		241			
260																			
Total des charges d'exploitation				(II)						264				1 156 812		829 550			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270				(6 086)		7 158			
Produits financiers										280				36		178			
Produits exceptionnels										290				41 229					
Charges financières										294				1 118		753			
Charges exceptionnelles				{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		347				300				27 949		96			
348																			
Impôts sur les bénéfices *										306				1 127		1 359			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310				4 985		5 129			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312				4 985		314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318				961					
Provisions non déductibles *										322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324				1 569					
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248									
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								(Part de loyers dispensés de réintégration)		249									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997			
Entrepris nouvelles (44 sexies)				986				Zone franche urbaine (44 octies A)		987				Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)		138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)				981				Jeune entreprise innovante (44 octies A)		989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)				345				Investissements outre-mer		344				Créance due au report en arrière du déficit		346			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 hexadecies)		992			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS														Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS														Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370			
																372			

3S DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 500,00 euros
Siège social : 72 Route de Grenoble
Lieu dit Le Piboula
06670 COLOMARS
520 176 397 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille dix vingt-trois,
Le 30 juin,
A 14 heures 30,

Les associés de 3S Développement, société à responsabilité limitée au capital de 50 500 euros, divisé en 101 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 235 Bis Route de la Manda à Colomars, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Stéphane SAAVEDRA, propriétaire de 100 parts sociales
Madame Sofija JARCANIN épouse SAAVEDRA, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SAAVEDRA, associé, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,



- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 984,82 €, de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - Bénéfice de l'année | 4 984,82 euros |
| - Report à nouveau | 325 118,12 euros |

Bénéfice distribuable	330 102,94 euros
-----------------------	------------------

En totalité en compte « report à nouveau ».

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 du Code général des Impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :



SS

<u>Exercices</u>	<u>Dividende Net Global</u>	<u>Abattement</u>
2021	NEANT	NEANT
2020	NEANT	NEANT
2019	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Stéphane SAAVEDRA au titre de son mandat social, qui se décompose comme suit :

- Un compte courant non bloqué non rémunéré qui présentait à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 15 969,88 €
- 29 737,21 € au titre de sa rémunération en numéraire.
- 4 674,00 € au titre des cotisations sociales (TNS) et 4 769,28 € au titre d'un contrat dit « Loi Madelin », prises en charges par la société.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et son associé.

Monsieur Stéphane SAAVEDRA



Madame Sofija JARCANIN



